
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 84-346 du 18 SEPTEMBRE 1984

chargeant le Camarade Didier DASSI, Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques de l'intérim du Camarade Hospice ANTONIO, Ministre des Finances et de l'Economie .

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU L'Ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- VU Le décret N° 84-322 du 3 Août 1984 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,
- VU Le décret N° 84-337 du 31 Août 1984 chargeant le Camarade Romain VILON-GUEZO, Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, de l'intérim du Président de la République,

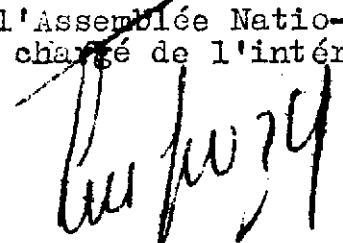
D E C R E T :

Article 1er.- Pour compter du 13 Septembre 1984, le Camarade Didier DASSI, Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques est chargé de l'intérim du Ministre des Finances et de l'Economie pendant l'absence du Camarade Hospice ANTONIO.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 18 Septembre 1984

Pour le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National, le Président du
Comité Permanent de l'Assemblée Nationale
Révolutionnaire chargé de l'intérim,


Romain VILON-GUEZO

Ampliations : PR 6 CC/PRPB 4 CP/ANR 4 CPC 6 SPD 2 SGCEN 4 PPC 2
MJIEPSEP-MFE 6 AUTRES MINISTRES 20 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-
DAN 4 DCCT-ONEPI-GDE CHANC. 3 UNB-PASJEP 4 BCP 1 PREFETS 6
JORPB 1.-